

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ECOPAC RECYCLAGE sur la commune principale de l'AIOT chemin des bois 08360 CHATEAU PORCIEN.

La référence de votre dossier est A-4-RRE9B14Q3 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/06/2024 à 13h31 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40456818000016**

Fonction : **Dirigeante**

Personne morale

N° SIRET **90824320700028**

Raison sociale **ECOVAL**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

zone d'activité de Château-Porcien

chemin des bois

08360 CHATEAU PORCIEN

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Président**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ECOPAC RECYCLAGE**

Description des activités :

ECOVAL exploite le centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux à Château-Porcien (08360) sous les rubriques 2710-2b, 2713-2 et 2714-2. La surface du site est de 15 300 m² et comprend : - Une zone d'accueil, se composant d'un portail d'accès PL, du pont-bascule, du poste d'accueil et de contrôle - Un accès VL seuls avec un parking des véhicules légers et l'accès à la base vie - Une plateforme en béton composée de différentes cases et d'une zone de tri - Une aire de stockage de bennes - Un bâtiment pour la mise en balle - Une aire de stockage de balles - Une aire de stockage de palettes - Les espaces verts extérieurs (espace engazonné, noues d'infiltrations et bassins) La nouvelle organisation du site permettra de réduire les surfaces de réception en provenance directe du producteur initial et ainsi d'être bien inférieur au seuil de la déclaration contrôlée, avec un volume maximum sur les zones dédiées à ces producteurs de 84 m³. En effet les apports attendus initialement n'ont pas eu lieu et n'auront pas lieu compte tenu de la réorganisation de la réception de ces flux spécifiques au niveau local et régional. Ainsi le volume de 295 m³ autorisé n'est plus d'actualité. En l'occurrence ECOVAL demande un déclassement de ce site afin qu'il ne soit plus redevable de la déclaration sous la rubrique 2710-2b.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

chemin des bois

08360 CHATEAU PORCIEN

X : 791421

Y : 6938453

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 980 m3	Volume susceptible d'être présent 980 m3	D	non modifié
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 150 m2	Surface de transit 150 m2	D	inchangé
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 295 m3	Volume susceptible d'être présent 84 m3	DC	modifié

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Dans le cadre de cette nouvelle réorganisation, les cases associées à la rubrique 2710 seront localisées soit en extérieur soit dans le bâtiment : • 5 zones extérieures localisées sur la plate-forme à l'entrée du site pour le bois, les déchets verts, le tout venant, les gravats et le plâtre sur une surface totale de 60 m2 avec un stockage d'une hauteur moyenne de 1 m, représentant un volume total en extérieur de 60 m3 et 2 cases dans le bâtiment d'une surface de 24 m2, au plus près de la presse pour les Cartons/papiers et le Plastique, d'une hauteur moyenne de 1 m (soit 24 m3). Ainsi le stockage pour cette rubrique sera de 84 m3 au maximum. Ces volumes ne seront jamais atteints car chacune de ces zones doit réserver à tout moment une capacité minimale pour

la réception de nouveaux apports. Ainsi la pelle videra régulièrement les zones associées à la réception des déchets apportés en direct par les producteurs pour réguler les stocks et réaliser le tri.